RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23986
Numéro SIREN : 814 789 632
Nom ou dénomination : ABERDONIA PROPERTIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 138783

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-12-2019

N° DE DEPOT : 2019R138783

N° GESTION : 2015B23986

N° SIREN : 814789632

DENOMINATION : ABERDONIA PROPERTIES

ADRESSE : 35 boulevard des Capucines 75002 Paris

DATE D'ACTE : 12-11-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) du président

NATURE D'ACTE : Changement de représentant permanent

ABERDONIA PROPERTIES
Société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable
sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : 35, Boulevard des Capucines 75002 PARIS
RCS PARIS 814 789 632

(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le douze novembre,

LA SOUSSIGNEE :

CLEAVELAND, société par actions simplifiée au capital de 250.000,00 euros ayant son siège social situé sis à PARIS (75002) – 35, Boulevard des Capucines, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 481 118 123 et agréée par l'Autorité des marchés financiers le 1er février 2010 sous le numéro GP 10000005, représentée par Monsieur Dominique BONIN, dûment habilité à l'effet des présentes, agissant en sa qualité de Président de la Société ***(le « Président »)***,

A ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Remplacement de Monsieur Dominique BONIN par Monsieur François GRANDVOINNET en qualité de représentant permanent de CLEAVELAND ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Remplacement de Monsieur Dominique BONIN par Monsieur François GRANDVOINNET en qualité de représentant permanent de CLEAVELAND

Le Président décide de remplacer Monsieur Dominique BONIN par Monsieur François GRANDVOINNET, né le 18 avril 1966 à Clichy (92), de nationalité française, en qualité de représentant permanent du Président de la Société à compter du 22 novembre 2019 et ce pour une durée indéterminée.

Il remercie Monsieur Dominique BONIN pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour. Il reconnait que Monsieur Dominique BONIN est libre de tout engagement envers la Société et prend acte que la Société ne lui doit aucune somme à ce titre.

Monsieur François GRANDVOINNET déclare accepter les fonctions de représentant permanent et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

Monsieur GRANDVOINNET ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à la société Legalvision Pro, Parvis de la gare, 1 Cour du Havre, CS S0101 75008 Paris à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, de dépôts et de publicités requises.

ꕥ

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

En deux (2) exemplaires originaux

Le Président
CLEAVELAND représentée par Monsieur Dominique BONIN

Bon pour acceptation de mes fonctions de représentant permanent de la Société

Monsieur François GRANDVOINNET
Signature précédée de la mention « *bon pour acceptation de mes fonctions de représentant permanent de la Société* »